

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2014 NATIONAL MIXE



Moto-Club..... MC Bérchères les Pierres
 N° d'affiliation..... 0132
 Date..... 1er Mai 2014
 Lieu..... Bérchères les Pierres
 N° d'épreuve FFM..... 228
 Organisateur technique..... Alain BELLANGER
 Adresse..... 42, Rue des Carrières
 e-mail..... 28630 Bérchères les Pierres
 Téléphone..... 08.14.30.48.72



La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Directeur de course.....	Daniel POURRIAU, Claude GERAY	Licence : 019995 et 019995
Délégué FFM (Président du Jury).....	José MARQUEZ	Licence : 016581
Membre du Jury.....	Christlan GALLOU	Licence : 049090
Membre du Jury.....	Denis DION	Licence : 056813
Commissaire technique responsable.....	Marc JUBIN	Licence : 013694
Responsable du chronométrage.....	Servlge Chronométrage FFM.	Licence :
Responsable du parc coureurs.....	Phillppe ALFRED	Licence : 229378

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

National MX2

Age..... 13 ans minimum en 125cc 2T & 15 ans minimum en 250cc 2T
 Licences..... NCA / NJ3 / Inter / Inter Jeune
 Cylindrée..... Classes 2
 Plaques..... Numéro blanc sur fond noir

Les pilotes licenciés à la FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'article 6.1 du règlement général Moto 2013

Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 80 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	75 €	6 ^{ème}	30 €	11 ^{ème}	20 €	16 ^{ème}	10 €
2 ^{ème}	66 €	7 ^{ème}	28 €	12 ^{ème}	18 €	17 ^{ème}	8 €
3 ^{ème}	60 €	8 ^{ème}	26 €	13 ^{ème}	16 €	18 ^{ème}	6 €
4 ^{ème}	54 €	9 ^{ème}	24 €	14 ^{ème}	14 €	19 ^{ème}	4 €
5 ^{ème}	48 €	10 ^{ème}	22 €	15 ^{ème}	12 €	20 ^{ème}	2 €



REGLEMENT PARTICULIER



MOTO CLUB DE BERCHERES LES PIERRES (28).

MOTO CROSS NATIONAL, Epreuve N° 228

JEUDI 1^{er} mai 2014,

REGLEMENT PARTICULIER.

Circuit: de «La Garenne» à 28630 BERCHERES LES PIERRES.

Longueur de la piste : 1970 m, largeur minimum de la piste 7m, longueur de la grille : 40m.

Nombre de coureurs admis sur la grille de départ : 40 pilotes sur une ligne et 45 sur deux lignes.

Classes admises: **Championnat de France National MX 2:** machines de classe 2, de 125cc 2 temps à 250 4 temps

Licence NJ3, NCA ou Inter, dès 13 ans pour les 125cc et 15 ans pour les 250 4 temps

Championnat de ligue OPEN: 125cc 2 tps, dès 13 ans, Licence FFM Inter Jeune, NJ3 ou NCA.

National B: 125cc 2 tps et 250cc à 650 4tps dès 13 ans, Licence NJ3 ou NCB

Engagements : Dès la parution du calendrier au 15 avril 2014.

Droit d'engagement : **Championnat de France National MX 2:** suivant règlement championnat de France

85 € non remboursable. **Championnat de ligue OPEN,** suivant règlement de ce championnat 35 € non remboursable. **National B;** droit d'engagement non remboursable de 33 €.

Engagement : Pour le championnat de France National MX 2 et pour le championnat de ligue par engage-sports.com et pour le National B adresser votre engagement au du Moto club de Berchères les Pierres.

Vérifications Administratives : Le 30 avril de 13h30 à 20h00, et le 1^{er} mai de 7h00 à 9h00. Vérification des licences, permis de conduire et non-duplicata ou CASM et **pièce d'identité**, sous peine de ne pouvoir prendre le départ. Chaque pilote recevra : 4 entrées gratuites pour les pilotes Nationaux et championnat de ligue et 5 entrées gratuites pour les pilotes du championnat de France, Pour chaque catégorie, **2 seront avec accès piste pour le mécanicien et panneateur sur présentation d'une licence délivrée par la FFM, a minima LAP de l'année en cours** et les autres sans accès piste. Toutes les autres personnes accompagnantes paieront selon le tarif en vigueur. Il est instamment demandé aux accompagnateurs de rentrer avec leurs pilotes dans le parc. Le non-respect de cette règle obligerait les accompagnateurs à payer leur droit d'entrée.

Le pilote devra présenter personnellement sa confirmation d'engagement, sa licence, une pièce d'identité, et son CASM.

Vérifications techniques: Obligatoire pour toutes les catégories de 13h30/ 20h00 le 30 avril et de 7h00 à 9h00 le 1^{er} mai. Contrôle des machines et des équipements. Pendant les essais et les courses, les pilotes devront porter une protection dorsale et pectorale homologuée, les machines devront être équipées des plaques réglementaires aux couleurs de la cylindrée avec leur numéro de course. L'absence des plaques et des numéros ainsi que le non-respect des drapeaux entraînera l'exclusion du pilote.

Parc d'attente : Pour chaque catégorie, il sera aménagé pour recevoir et poser la machine de chaque pilote et un mécanicien sera admis par pilote. Dès que la première moto quitte le parc d'attente, les concurrents retardataires ne pourront pas prendre part à la course, sur décision du directeur de course.

Essais : **Championnat de France National MX 2:** 1 séance d'essai libre de 15mn et une séance de qualifications de 20 mn.

Championnat de ligue OPEN: 1 séance d'essais libre de 15 mn et une séance de qualifications de 20 mn et pour le **National B** pour chaque groupe, 1 séance d'essais de 15 mn comme suit, 7 mn d'essais libre et 8 mn d'essais chronos.

Procédure de départ : lorsque la première moto quitte le parc d'attente, le processus de départ ne pourra plus être arrêté et plus aucune personne ne sera admise aux abords de la grille de départ. Dès que toutes les motos seront sur la ligne de départ, le starter présentera le panneau 15 secondes, à la fin des 15 secondes il présentera le panneau indiquant 5 secondes et la grille s'abaissera entre 5 et 10 secondes après que le panneau 5 secondes ait été montré.

Courses : **Championnat de France National MX 2:** 3 manches de 20 mn + 2 T. **Championnat de ligue OPEN:** 3 manches de 20 mn + 1 T et **National B:** 2 manches de 12 mn + 1 T + une super finale pour chaque groupe ou 3 manches de 12mn + 1T, suivant le nombre d'engagés ou s'il n'y a pas de consolante en championnat de France National MX 2.

Si une course est arrêtée au drapeau rouge, après que la moitié du temps réglementaire soit effectué, l'ordre final de cette course sera déterminé par le classement des coureurs lors du tour précédent l'arrêt de la manche.

Entrée sur la grille: **Championnat de France National MX 2:** suivant les résultats des essais chronométrés.

Championnat de ligue OPEN ; suivant les essais chronométrés. **National B** suivant les essais chronométrés.



Horaires de la manifestation : Voir tableau ci-joint.

Classement : Pour le championnat de France National MX 2, Pour le championnat de ligue OPEN et pour le National B le classement s'effectuera par addition de points suivant le barème des points championnats de France. (25,22,20,18,16,15,14,13,12,11,10,9,8,7,6,5,4,3,2,1.) En cas d'ex-aequo au classement général d'une course, on tiendra compte du classement de l'arrivée de la dernière manche.

Prix : Pour le **championnat de France National MX 2**, suivant le barème de prix de ce championnat, pour le **championnat de ligue OPEN**, suivant le barème de prix de ce championnat, et pour le **National B** aucun prix en numéraires, coupes aux 5 premiers et 1er du MC Berchères. Si le premier pilote du MC Berchères se trouve dans les 5 premiers, le second du MC Berchères sera récompensé

Réclamation : Toute réclamation doit être formulée par écrit auprès du directeur de course dans les 30 minutes qui suivent l'affichage des résultats, accompagné d'un **chèque de caution de 75 €** qui sera restitué si la réclamation est justifiée.

Responsabilité :

* **Tous les coureurs sont responsables de leurs accompagnateurs, avant, pendant et après la course dans l'enceinte de l'organisation et ses abords.**

* **Dès que la piste est sale, les pilotes sont tenus de mettre un N° dans le dos ou de porter un dossard ou avoir un N° sur le casque du côté droit.**

* **Les chiens doivent être tenus en laisse peu importe la taille de l'animal,**

* **Les mini motos et les vélos sont interdits pour se déplacer dans le parc et parmi le public, sous peine de sanctions (art 15 du règlement général de la FFM et de l'art 5 du règlement des championnats de ligue.**

* **Il est interdit de laver sa moto dans le parc des coureurs, un endroit est prévu à cet effet**

* **Pour la tranquillité de tous, les groupes électrogènes doivent être arrêtés à 22h30.**

* **Le non-respect de ces règles entraînera l'exclusion du pilote et une demande de suspension.**

* **Par mesure de sécurité le parc des coureurs sera fermé le 30 avril à 22h00.**

* **Suivant l'article 8-6 du règlement national de moto cross et de l'article 5 du règlement des championnats de ligue «chaque véhicule de concurrent devra être muni d'un extincteur aux normes en vigueur ».**

* **Le tapis environnemental est obligatoire sous chaque machine.**

* **Lors du contrôle administratif, il vous sera remis un sac poubelle, vous êtes tenus d'y déposer vos déchets domestiques que vous remporterez avec vous. Laissez l'endroit comme vous l'avez trouvé à votre arrivée.**

* **Un contrôle sonomètre sera effectué et les machines trop bruyantes seront refusées.**

* **Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.**

Assurances : Conforme à la législation en vigueur, suivant l'arrêté du 27 octobre 2006, l'ordonnance n° 2006-596 du 23 mai 2006 et le décret n°2007-1133 du 24 juillet 2007.

Directeur de course: M. Daniel POURRIAU OFF 019995, M. Claude GERAY OFF 011388.

Délégué championnat de France National MX 2 et Président du jury: M. José MARQUEZ OFF 016581.

Délégué Championnat de ligue OPEN: M. Christian GALLOU OFF 049090

Commissaires sportifs: Mrs Max DAUVOIS OFF 00790, Jacques ROBLIN OFF 021065, Denis DION OFF 056813

Secrétaire du jury: Mme Janine CHEVEREAU OFF 006691.

Chronométrage: service chronométrage désigné par la Fédération Française de Motocyclisme

Transpondeurs: Jean Michel PELLOILLE et Lydia JAMET

Responsable Commissaire technique: M. Marc JUBIN OFF 013694 (Fédéral),

Commissaire technique: Carine GUIRAUD OFF 027934, StéphaneCHANTELOUP OFF 069958, Patrice FEL OFF 204888,

Organisateur Technique: Alain BELLANGER OFF 003385.

Responsable du parc pilotes: Philippe ALFRED OFF 229378

Responsable du parc d'attente: Jean Michel PELLOILLE Off 054186 ; Michel CHEVEREAU OFF 006694

Responsable du parc mécanique: Alain BOÛTROUX OFF 004944

Responsable de la Grille: André MORIN OFF 017838. Maurice RENARD LAP

Responsable Commissaire de Piste: Éric COLAS OFF 103648 et Thierry SEGOUIN OFF 258010.

Commissaires de piste : les commissaires des clubs de la Ligue du Centre et des Ligues voisines (30 postes).

Service de sécurité: Docteur Michel VILLARET, services de la croix rouge française, 30 secouristes et 4 ambulances.

Les différentes prescriptions du code sportif National, du code de discipline et d'arbitrage de la FFM, ainsi que des règlements des championnats de France et de Ligue sont obligatoires pour la présente épreuve.

Fait à Berchères les Pierrres le 8 Février 2014

Visa Ligue du Centre



Visa FFM
Service des sports



HORAIRES PREVISIONNELS



RÈGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club ----- MC Berchères les Pierres
 N° d'affiliation ----- 0132
 Lieu ----- Berchères les Pierres 28630
 N° d'épreuve FFM ----- 228

Date ----- 30 Avril controles administratif et techniques, 1er Mai essais et compétitions

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
13h30	20h00	Contrôles administratifs	ChptNational MX 2	le 30/04
13h30	20h00	Contrôles administratifs	Ligue OPEN et Nat B	le 30/04
13h30	20h00	Contrôles techniques	Chpt National MX 2	le 30/04
13h30	20h00	Contrôles techniques	Ligue OPEN et Nat B	le 30/04
7h00	8h30	Contrôles administratifs	Ligue OPEN et Nat B	1er/05
7h00	8h30	Contrôles techniques	Ligue Open et Nat B	1er/05
8h00	8h15	Essais Libres	National B Groupe A	7'+8' mn
8h20	8h35	Essais Libres	National B Groupe B	7'+8' mn
8h40	9h00	Essais Libres	National MX 2 Groupe A	20 mn
9h05	9h25	Essais Libres	National MX 2 Groupe B	20 mn
		Entracte		
9h45	10h00	Essais Libres	Chpt de Ligue OPEN	15 mn
10h05	10h25	Essais Qualificatifs	National MX 2 Groupe A	20 mn
10h30	10h35	Test de départs	National MX 2 Groupe A	5 mn
10h40	11h00	Essais Qualificatifs	National MX 2 Groupe B	20 mn
11h05	11h10	Test de départs	National MX 2 Groupe B	5 mn
11h15	11h30	Essais Chronométrés	Chpt de Ligue OPEN	15 mn
11h35	11h55	Manche I	Nationaux B Groupe A	12mn + 1T
12h00	12h20	Manche I	Nationaux B Groupe B	12mn + 1T
		Repas		
13h50	14h15	Manche I	Chpt National MX 2	20mn + 2T
14h20	14h45	Manche I	Chpt Ligue OPEN	20mn + 1T
14h50	15h10	Manche 2	National B Groupe A	12mn + 1T
15h15	15h40	Manche 2	Chpt National MX 2	20mn + 2T
		Entracte		



HORAIRES PREVISIONNELS



RÈGLEMENT PARTICULIER

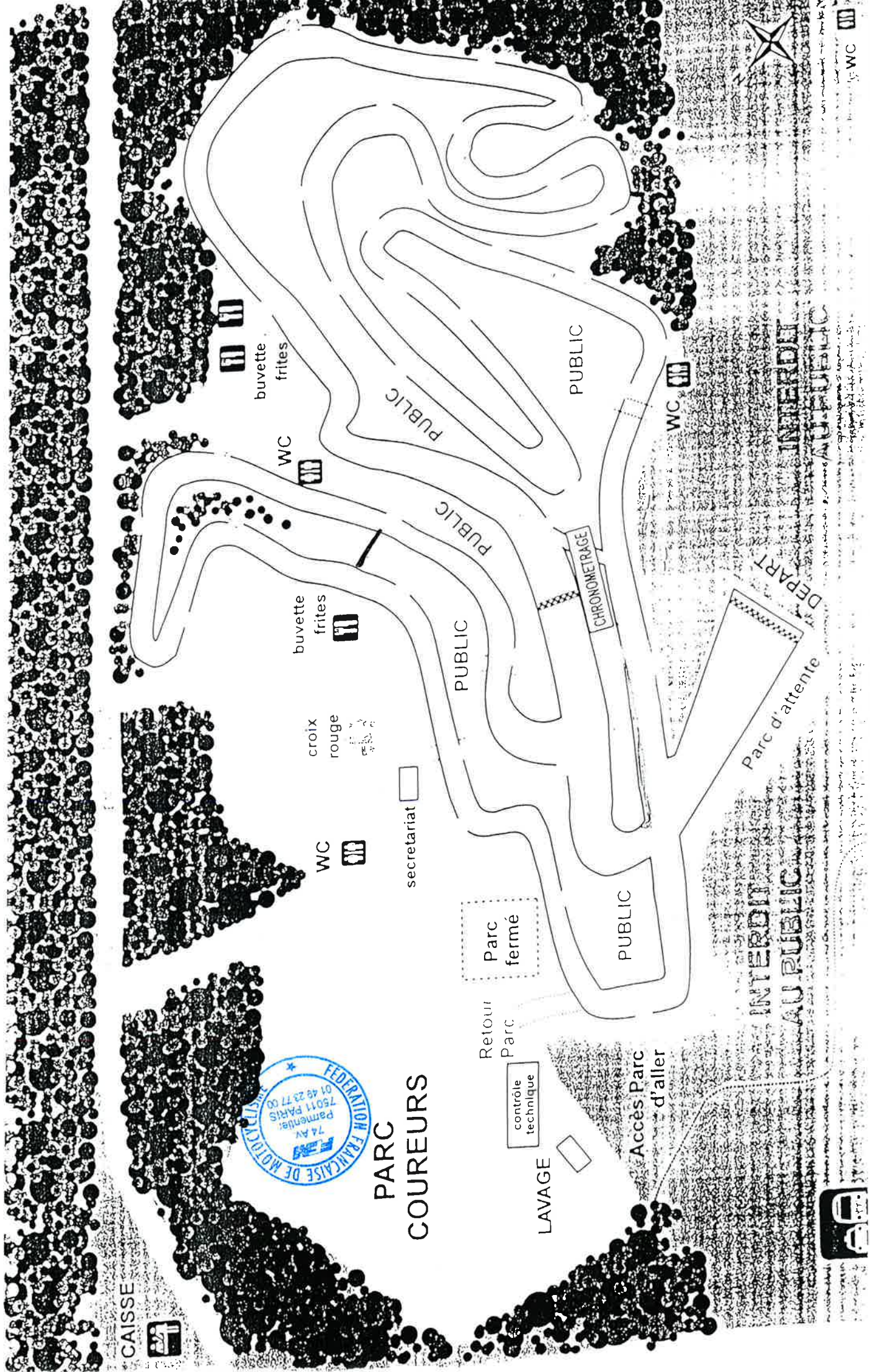
Moto-Club ----- MC Berchères les Pierres
N° d'affiliation ----- 0132
Lieu ----- Berchères les Pierres 28630
N° d'épreuve FFM ----- 228

Date ----- 30 Avril controles administratif et techniques, 1er Mai essais et compétitions

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
16h00	16h15	Manche 2	National B Groupe B	12mn + 1T
16h20	16h45	Manche 2	Chpt de Ligue OPEN	20mn + 1T
16h50	17h15	Manche 3	Chpt National MX 2	20mn + 2T
		Entracte		
17h35	17h50	Manche 3	National B Groupe A	12mn + 1T
17h55	18h20	Manche 3	Chpt de Ligue OPEN	20mn + 1T
18h25	18h45	Manche 3	National B Groupe B	12mn + 1T
18h50		Remise des Prix		



MOTO CLUB DE BERCHERES LES PIERRES (28)



CAISSE



PARC COUREURS

secretariat

croix rouge

buvette frites

buvette frites

LAVAGE

contrôle technique

Accès Parc d'aller

Retour Parc

Parc fermé

PUBLIC

PUBLIC

PUBLIC

PUBLIC

PUBLIC

CHRONOMETRAGE

DEPART Parc d'attente

INTERDIT AU PUBLIC

INTERDIT AU PUBLIC

